

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration	Train						
Date de réception Dossier complet le N° d'enregistrement							
07/03/2014 F01114P0038 ==							
1. Intitulé du projet							
CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER MIXTE (Paris 16)	Ti						
Logements familiaux sociaux, Résidence sociale étudiante, Logements libres	, 1						
Commerce, Crèche							
2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire							
2.1 Personne physique							
Nom Prénom							
2.2 Personne morale							
Dénomination ou raison sociale SCI PARIS 16 SAINT DIDIER							
Nom, prénom et qualité de la personne							
habilitée à représenter la personne morale							
RCS / SIRET 17 9 8 1 9 5 2 1 5 6 0 1 Forme juridique	cic						
vente							
Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1							
3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet							
N° de rubrique et sous rubrique Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique							
Travaux de construction d'environ 58 chambres							
étudiantes, 55 logements familiaux, 92 logements							
libres, 1 crèche, 1 commerce.							
Création d'une surface de plancher d'environ 1246	5						
m ² , sur un sous sol partiel de 2 niveaux							
m, but all boas sor parties de 2 liveaux							
4. Caractéristiques générales du projet							

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Réalisation d'une opération de construction mixte mêlant logements libres, sociaux (familiaux et étudiants), commerce et crèche, avec une dimension de développement durable forte: Réutilisation et transformation de la façade sur rue existante magnifiquement ouvragée, respect du Plan Climat de la Ville de Paris, programmation répondant à une volonté de mixité sociale. Le travail architectural du projet a consisté à atténuer l'impression de rénovation: réinventer la façade, conserver l'altimétrie existante du bâti, créer un espace vert de qualité en coeur d'îlot (jardin , cour et toitures végétales).

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.2 Objectifs du projet

Cession d'un terrain de l'Etat (Ancien siège de la gendarmerie) par France Domaine dans le but de réaliser un projet mixte de logements comprenant:

Env. 92 Logements libres, soit env. 5896 m² habitables

Env. 113 Logements sociaux, dont 55 logements familiaux (env. 3548 m² hab)

et 58 logements étudiants (env. 1224 m² hab)

Une crèche (800 m²)

Un commerce (112 m²)

Ce projet a été conçu en partenariat avec la Ville de Paris.

La parcelle est grevée d'une servitude Logement social (LS 50) et d'un emplacement réservé pour un équipement petite enfance.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux prévus pour une durée prévisionnelle de 34 mois seront séquencés en trois phases:

- une phase de déconstruction des bâtiments existants d'environ huit mois (hors façades Rue St Didier et Rue des Sablons, qui seront maintenues pour être réutilisées - Annexe 7 - Courrier ABF 25 Juillet 2011):

avant la démolition,un plan de retrait amiante sera déposé, puis le désamiantage des bâtiments se déroulera selon les méthodes de sécurité préparées en amont avec notre coordonnateur SPS.

- une phase "préparatoire" de dépollution du terrain puis mise en carrière des déchets - une phase de construction du projet immobilier d'environ 26 mois.

La gestion des accès de chantier sera mise au point par un bureau d'études techniques adapté, en concertation avec les services techniques de la ville, afin de limiter l'impact sur la circulation des véhicules et des piétons, et éviter les 2 établissements scolaires à proximité.

Notre chantier aura un faible impact sur son environnement car il respectera la Charte "Chantier propre" pour limiter les nuisances de toutes sortes (bruit, gestion des déchets, propreté, gestion de l'eau et de l'énergie, ...).

Enfin, l'opération sera "NF Logement" Démarche HQE afin de limiter ses impacts environnementaux tout en assurant aux occupants des conditions de vie saines et confortables. L'opération sera structurée autour des objectifs définis dans les 14 cibles de la démarche. (Annexe 8- Grille de choix des performances NF Logement Démarche HQE).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les façades sur rue étant largement réutilisées, des balcons seront créés sur les façades intérieures, pour profiter du coeur d'ilot végétal créé d'une part par les toitures terrasses végétalisées des deux bâtiments centraux et de la crèche, et d'autre part par les espaces de pleine terre plantés.

En terme de fonctionnement, l'ancien accès aux stationnements en sous-sol de la gendarmerie sera réutilisé, côté rue des Sablons.

Chaque usage a son propre hall avec son adresse postale et ses propres locaux 2 roues et locaux déchets, facilement accessibles en RDC.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administr La décision de l'autorité administrativ dossier(s) d'autorisation(s).	rative(s) d'autorisation le projet a- ve de l'Etat compétente en ma	t-il été ou se atière d'envi	ra-t-il soumis ? ironnement dev	vra être jointe	au(x)	
Permis de construire v	alant permis de démo	lir				
Aucun équipement / ins	tallation nécessitan	t une dé	Eclaration	pour la		
protection de l'enviro	nnement					
4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure	d'autorisation ce formulaire est r	empli				
Permis de construire v	alant permis de démo	lir				
4.5 Dimensions et caractéristiques du pro	jet et superficie globale (assiette) d	e l'opération -	préciser les unité	és de mesure ut	ilisées	
	rs caractéristiques			Valeur		
Superficie de la parcelle Surface de plancher Sous sol partiel (dont no Espace libre Nombre de niveaux en supe Hauteur max. de la constr Nombre de logements locat Nombre de logements socia Nombre de chambres étudia	3 463 m ² Env. 12 4 3220m ² (dc 700m ² env 9 niveaux Env. 27 m Env. 92 lc Env. 55 lc Env. 58 ch	ont 101 pi viron a au maxi n ogements ogements				
4.6 Localisation du projet						
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long. 2°	17' <u>2</u> ."675 L o	at.4 <u>8</u> 。51,5	9 יי 152	
33bis/35, rue Saint	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et	d), 8°, 10°, 1	8°, 28° a) et b), 3	32° ; 41° et 42°	:	
Didier	Point de départ : Long ° ' " Lat ° ' "					
3, rue des Sablons	Point d'arrivée :	'" Lo	nt 0 1	11		
75016 PARIS	TOTAL CHARGE.					
Cadastre DW nº 103	Communes traversées :					
4.7 S'agit-il d'une modification/extensio	n d'une installation ou d'un ouvra	ge existant 1	Oui	Non	X	
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet o		de d'impact	? Oui	Non		
4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été au	torisé ?					
4.8 Le projet s'inscrit-il dans un program Si oui, de quels projets se compose le			Oui	Non	X	

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. \$	Sensibil	ité env	ironnementale de la zone d'implantation envisagée				
5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?							
Actuellement, ce sont des bâtiments de bureaux vides. La Direction Générale de la Gendarmerie Nationale avait son siège dans ces locaux jusqu'en Juin 2013. Les constructions projetées auront principalement un usage d'habitation, et également un usage de crèche (équipement public, 800m² environ), et de commerce (112m² environ). Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet? Si oui, intitulé et date d'approbation: Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet Plan local d'urbanisme de la Ville de Paris approuvé le 12 Juin 2006. Zone urbaine générale							
Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale? 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée: Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact							
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?				
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X					
en zone de montagne ?		X					
sur le territoire d'une commune littorale ?		X					
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?		X					

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		X	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques?		X	
approuvé?			
dans un site ou sur des sols pollués ?	X		Annexe 9 - Diagnostic environnemental
dans une zone de répartition des eaux ?		X	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine?		X	
dans un site inscrit ou classé ?	X		Site inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques. (Annexe 10) Travaux soumis à l'avis simple de l'ABF. Le motif de cette inscription consiste en la conservation d'éléments de façade. Nous y répondons en conservant les façades et avons conçu le projet en liaison avec l'ABF (cf Annexe 7)
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?		X	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	X		Périmètre de protection de Monuments Historiques - (Annexe 10)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines	de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		X	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		x	
Ressources	est-il excédentaire en matériaux ?	X		Le projet va générer des terrassements et des déconstructions qui induiront nécessairement des déblais et évacuations de matériaux.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire?		X	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	x		Présence de carrières (Annexe 15) Au vu des sondages et de la présence de piliers existants, nous réaliserons une consolidation souterraine complémentaire par piliers maçonnés dans les zones où cela est nécessaire.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	NF Logement démarche HQE sur le projet et Habitat & Environnement (Annexe 11) en supplément sur les logements sociaux. La certification H&E astreint à suivre un plan de chantier vert réduisant notamment les nuisances sonores et encadrant le traitement des déchets. La démarche NF Logement HQE nous impose des performances en terme de propreté des abords de chantier, de nuisances sonores, de gestion des déchets, de maîtrise des ressources en eau et en énergie.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	X	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	x	Rejet des eaux pluviales et eaux usées. L'opération, qui fera l'objet de raccordements nécessaires aux réseaux et collecteurs publics, n'est pas de nature à générer des rejets hydrauliques et pollutions dans le milieu naturel.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	Le projet va nécessairement produire des déchets liés à l'aménagement et à la construction (démolition et chantier) mais également durant son exploitation (déchets ménagers, etc). Il n'est toutefois pas de nature à produire des déchets dangereux. La partie des déblais concernée par les terres polluées sera traitée conformément aux conclusions de l'étude (Annexe 12) par une évacuation des matériaux en décharge de classe adaptée. Pour rappel, le chantier respectera la Charte "Chantier propre".
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	X	Nous avons saisi de façon anticipée la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Celle ci nous a répondu par un courrier du 13/01/2014 nous indiquant que notre projet n'est pas susceptible de porter atteinte à la conservation du patrimoine archéologique (Annexe n°13)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	X	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ? Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :
6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? Oui Non Si oui, décrivez lesquels :
7. Auto-évaluation (facultatif)
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.
Nous estimons que notre projet ne nécessite pas d'étude d'impact. Nous joignons notre auto-évaluation (Annexe 6) permettant de montrer comment nous envisageons de gérer l'ensemble des problématiques sur l'environnement et le voisinage durant le chantier et après les travaux.

8. Annexes

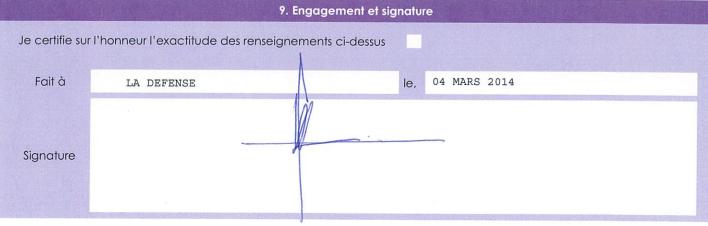
8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	Х
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	х
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	х
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et a), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	Х
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	х

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet Voir sommaire ci joint



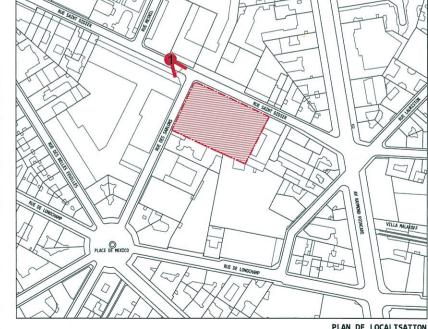


SOURCE: CARTE MICHELIN ÉTAT ACTUEL

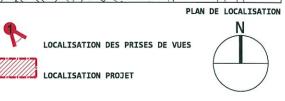






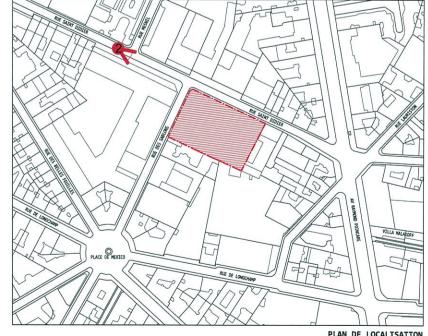


PRISE DE VUE PROCHE - ANGLE RUE SAINT DIDIER / RUE DES SABLONS PRISE DE VUE PERSONNELLE / OCTOBRE 2012









PLAN DE LOCALISATION



LOCALISATION DES PRISES DE VUES



james @louispaillardarchitecte.com//lebeau @louispaillardarchitecte.com//nicolas @louispaillardarchitecte.com/nicolas @louispai

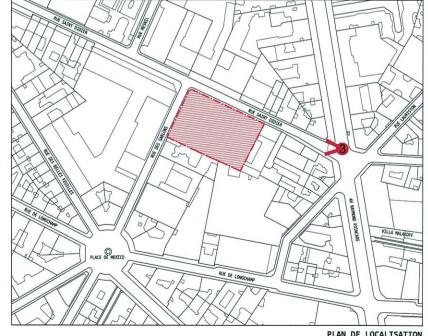
www.louispaillard.com

CASERNE SAINT-DIDIER///33BIS / 35 RUE SAINT DIDIER-3 RUE DES SABLONS - PARIS 16 MAITRE D'OUVRAGE: NEXITY LOUIS PAILLARD ARCHITECTE

EXAMEN AU CAS PAR CAS - ANNEXE 8.1.3 - PHOTOS PERMETTANT DE SITUER LE PROJET DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE ET PAYSAGE LOINTAIN 2/ 13/02/2014





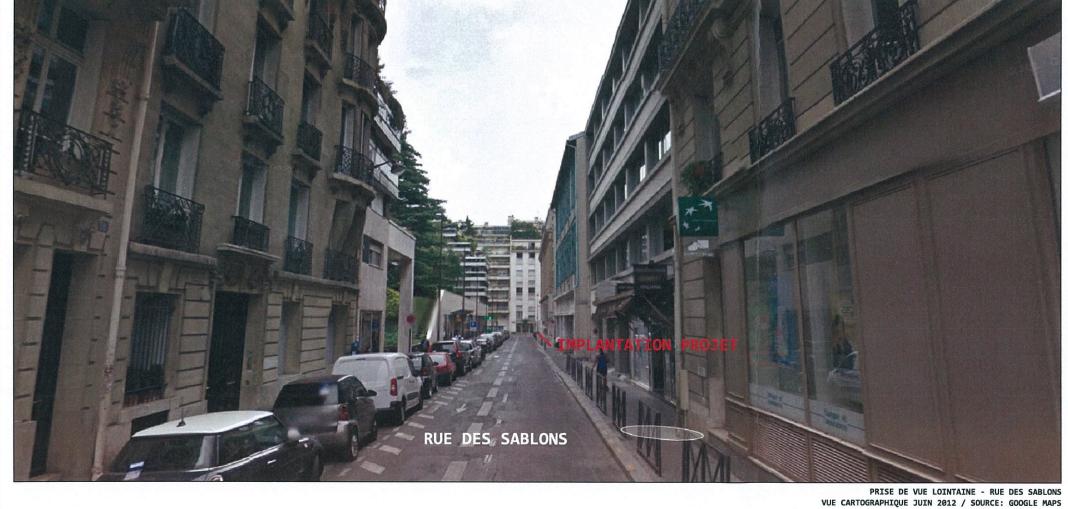


PLAN DE LOCALISATION



LOCALISATION DES PRISES DE VUES







PLAN DE LOCALISATION



LOCALISATION DES PRISES DE VUES

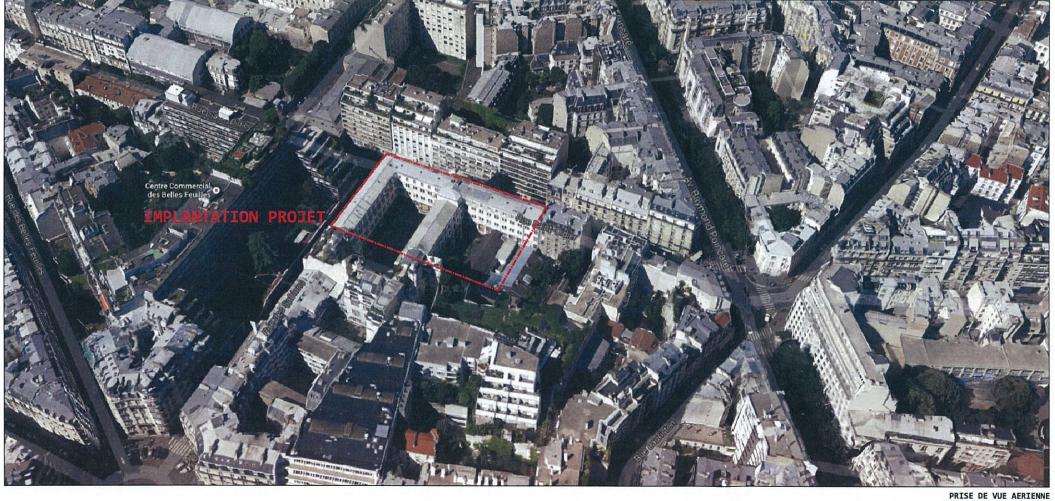


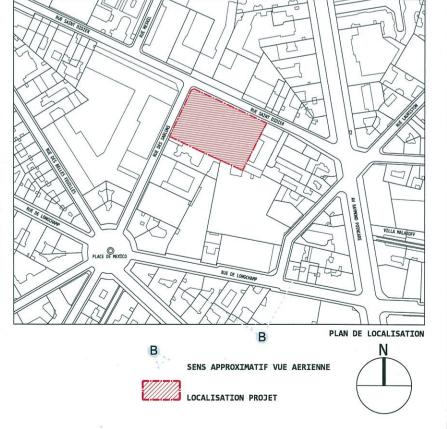
LOCALISATION PROJET



james@louispaillardarchitecte.com//lebeau@louispaillardarchitecte.com//nicolas@louispaillardarchitecte.com

www.louispaillard.com





VUE CARTOGRAPHIQUE 2014 / SOURCE: GOOGLE MAPS





